

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-9-chem | Angleterre. Prisons XVIIIe siècle.](#)
[ItemBérenger. Des Moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire. 1836 | Historique des réformes depuis le XVIIIe siècle. \[photocopie\]](#)

Bérenger. Des Moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire. 1836 | Historique des réformes depuis le XVIIIe siècle. [photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0326

SourceBoite_002-9-chem | Angleterre. Prisons XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Bérenger, Des Moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire 1836](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb300867681>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Bérenger, Alphonse (1785-05-31 -- 1785-05-31)

TITRE Des Moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire... par M. Bérenger,... Lu à l'Académie des sciences morales et politiques dans les séances des 25 juin, 9 et 23 juillet 1836

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1836

EDITEUR Paris : Impr. royale , 1836

10 DES MOYENS PROPRES A GÉNÉRALISER EN FRANCE

des autres, leur isolement fut absolu, et la consolation du travail leur fut refusée, comme elle venait de l'être à Auburn.

Mais cet isolement, cette absence de toute distraction, cet abandon complet dans lequel s'écoulait la vie du condamné, cette oisiveté dévorante, devaient agir trop vivement sur le moral, pour ne pas le troubler, et, par suite, pour ne pas affaiblir les forces du détenu et altérer sa santé.

L'expérience que l'on fit de ce système fut donc funeste; l'État de New-York s'en aperçut le premier; l'isolement solitaire ne fut conservé à Auburn que pendant la nuit, le travail en commun fut introduit de nouveau pendant le jour; mais, pour conserver tous les avantages de l'isolement, on soumit les condamnés au silence le plus rigoureux.

Les effets produits par cette discipline nouvelle furent décisifs. La combinaison de l'isolement pendant la nuit, du travail en commun pendant le jour, et de l'observation du silence, produisit donc le système pénitentiaire auquel Auburn a donné son nom, et dont la supériorité a été depuis généralement reconnue.

La Pensylvanie ne l'adopta cependant pas entièrement, mais elle modifia à son tour son précédent système, et, en conservant l'isolement le jour et la nuit, elle y joignit le travail solitaire : telle fut la nouvelle discipline de la prison de Cherry-Hill.

Ainsi, il existe à cette heure, aux États-Unis, deux systèmes : celui d'Auburn, que presque tous les États de l'Union qui se sont occupés de l'amélioration des prisons, ont adopté, et celui qui paraît s'être circonscrit, ou à peu d'exceptions près, dans la seule Pensylvanie, et qui, plus conforme à la



